Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 6

Artikel: Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse
Autor: Weber, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337075

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.[1]

I. *Le projet de réorganisation.*

Le système militaire d'un Etat est un organisme vivant et agissant pour lequel l'immobilité est synonime de recul.

La conséquence en est que l'organisation définitive de l'armée n'est jamais atteinte ; la loi marque seulement une étape dans son développement. Il est tels éléments de la force armée qui progressent encore, et avant que l'armée ait atteint le plein développement auquel elle doit parvenir de par la loi d'organisation, de nouvelles exigences sont nées qui dépassent de beaucoup déjà les cadres de la dite loi.

C'est là ce qui est arrivé avec notre loi d'organisation de 1874. Tandis que certaines de ses dispositions ne sont pas arrivées à leur complète application, telle par exemple celles instituant l'instruction militaire préparatoire, d'autres ont été de beaucoup dépassées. Rappelons seulement la création du landsturm, la prolongation de l'école de recrues de cavalerie, celle du service des officiers dans l'élite, les cours de répétition de landwehr, enfin la création des corps d'armée.[2] Cette dernière en particulier a fait ressortir de nombreuses lacunes dans l'organisation des troupes des divisions. Ceci avait été prévu, il est vrai ; aussi le Département militaire examina-t-il s'il n'y aurait pas lieu, sitôt publication faite de la loi sur les corps d'armée, de remédier par un décret aux principales de ces lacunes.

On aurait ainsi préparé le renforcement de l'infanterie en écartant et en supprimant de grosses exemptions dans

[1] Conférence présentée par M. le lieutenant-colonel d'état-major R. Weber à la Société des officiers de Zurich.

[2] Le dernier exemple est erroné; il ne saurait être mis à côté des précédents. Ceux-ci sont bien d'une extension de certaines dispositions de la loi toutefois respectée dans son principe stratégique ; ceci n'est pas le cas pour la création des corps d'armée. L'institution de ces derniers procède d'une manière nouvelle d'interpréter les principes stratégiques à appliquer à la défense de la Suisse et oblige en conséquence à une modification fondamentale de notre loi d'organisation. C'est ce que l'on n'a pas su voir quand on a créé les corps d'armée; on n'a pas compris que pour aboutir à la formation rationnelle des nouvelles unités stratégiques, il fallait tout réorganiser. On a mis la charrue devant les bœufs; il faut retourner l'attelage. (*Réd.*)

le recrutement et l'organisation des armes spéciales, de telle sorte que le recrutement de l'infanterie permit de renforcer sensiblement celle-ci, soit comme quantité, soit comme qualité. Il s'agissait de supprimer les colonnes de parc de l'élite et de réduire, dans l'élite également, le train d'armée, les pontonniers, les troupes d'administration et sanitaire. On pensait que pour le service d'arrière la landwehr pourrait être utilisée plus qu'elle ne l'avait été jusqu'ici.

Tout en discutant, on en arriva à se demander s'il ne vaudrait pas mieux procéder à une réorganisation totale de l'armée, d'ailleurs déjà prévue, l'*organisation des troupes* devant toutefois faire l'objet d'une loi spéciale indépendamment des questions d'instruction et d'administration.

A la base d'une réorganisation totale des troupes se trouve, comme on le comprend du reste, l'organisation de l'infanterie. M. le colonel commandant de corps d'armée Feiss, le chef d'arme compétent de l'infanterie, qui sans relâche travaille au progrès de l'armée en général et plus spécialement à celui de son arme, a en conséquence préparé un projet de réorganisation de notre infanterie et a eu l'obligeance de le livrer à la discussion publique.

Dans l'assemblée de la Société cantonale bernoise des officiers qui a eu lieu le 29 mai 1892 à Berne, M. le lieutenant-colonel Siegerist s'est prononcé pour ce projet. De même, M. le colonel d'état-major de la Rive, dans la réunion des officiers d'infanterie de la Société fédérale des officiers, le 31 juillet 1892, à Genève. Les travaux de ces officiers ont été publiés par nos journaux militaires ; ainsi commenca la discussion publique.

Le projet peut se résumer comme suit :

Depuis une vingtaine d'années, tous les Etats européens travaillent fièvreusement au développement numérique de leurs forces militaires. La Suisse, depuis sa loi d'organisation de 1874 n'a fait aucun progrès dans ce sens.

Le bataillon d'infanterie suisse est numériquement beaucoup plus faible que les bataillons des armées voisines.

Ceux-ci sont forts de 1000 hommes ou à peu près. C'est là pour nous un gros désavantage auquel peut remédier une nouvelle organisation. En conséquence, le projet propose le bataillon à l'effectif de 1000 hommes et 920 fusils,

Les pionniers d'infanterie et les brancardiers ne seront plus rattachés au bataillon.

De cette manière, la compagnie gagne 62 fusils, en négligeant de tenir compte des pionniers. Le bataillon en gagne 248, la division 3224, l'ensemble de l'élite 25,792.

Pour faciliter la direction de ces compagnies renforcées, les chefs de compagnie seront montés. En même temps, afin d'encadrer plus fortement la troupe, des appointés seraient nommés à raison de 16 par compagnie.

Afin d'obtenir l'augmentation de 25,800 hommes que nécessiterait le renforcement du bataillon, la durée du service dans l'élite demanderait à être prolongée de deux années, soit jusqu'à l'âge de 34 ans. Cette prolongation du temps de service procurerait à l'élite une augmentation de 13,000 à 14,000 hommes. Le surplus s'obtiendrait par les recrues de l'année, ou si elles n'étaient pas entièrement instruites, par la première classe d'âge de la landwehr, soit par la « réserve ». Il s'obtiendrait également par un plus fort recrutement de l'infanterie au détriment des armes spéciales, qui pourraient réduire le chiffre de leurs recrues, grâce à la prolongation pendant deux années du service dans l'élite.

Les 10 classes d'âge (35 à 44 ans) seraient alors la landwehr. Toutefois ces dix classes seraient divisées en deux catégories. Cinq classes d'âge, — de 35 à 39 ans, — formeraient la « réserve », laquelle serait mobilisable avec l'élite. Les cinq classes d'âge suivantes, — 40 à 44 ans, — formeraient la « landwehr », affectée au service de position et des étapes; elle pourrait encadrer le landsturm.

Des sortants de chaque bataillon d'élite serait formés une compagnie de réserve, puis une compagnie de landwehr. Ces compagnies seraient de nouveau encadrées en bataillons, régiments, brigades. Ainsi, au lieu des 96 bataillons de landwehr actuels qui souffrent du manque d'effectifs en hommes et en cadres, il y aurait 48 bataillons complets, soit 24 dans la réserve et autant dans la landwehr. La réduction des fonctions montées et non montées qui en résulterait sur l'organisation actuelle de la landwehr comporterait au moins 1400 officiers et 5780 sous-officiers. La pénurie des cadres, à laquelle on est loin de pouvoir remédier actuellement, en serait d'autant diminuée; à l'avenir on pourrait former le cadre au complet.

Le passage à l'organisation nouvelle se ferait de la manière la plus simple. On suspendrait pendant deux ans le passage en landwehr.

Les idées fondamentales de ce projet qui marquent un progrès et que nous appuyons, consistent :

1° Dans les plus grands efforts pour le renforcement de l'armée de campagne.

2° Dans la diminution du nombre actuel des bataillons de landwehr, grâce à quoi ces bataillons pourront être renforcés et formés avec leur cadre au complet.

3° Dans la division de la landwehr actuelle en deux catégories des classes d'âge, de telle sorte que les plus jeunes classes pourront être utilisées pour renforcer l'armée de campagne.

4° Dans la séparation du bataillon des éléments qu'il ne comporte pas, soit de l'arme du génie et du service sanitaire.

Tout en reconnaissant que la réalisation de ces propositions constituerait un grand progrès, on ne peut se défendre de supposer que sur certains points très importants le projet va trop loin dans la poursuite de son idée principale. Avant de présenter nos propositions, nous devons discuter ces points d'une manière approfondie.

II. *Le bataillon de mille hommes comme corps de combat.*

La question principale, dont la réponse servira de direction pour régler la nouvelle composition de nos troupes d'infanterie est celle-ci :

Est-il pratique de porter à 1000 hommes l'effectif de nos bataillons ? Y a-t-il un avantage à avoir les plus grosses unités de combat possible ?

Pour donner une solution à cette question, il faut l'envisager avant tout au point de vue du combat ; toutes autres considérations ne viennent qu'en seconde ligne.

Dans l'étude de la valeur comparative des bataillons à effectif fort ou plus faible, il faut toujours se rappeler que le chiffre total des hommes dont nous disposons pour l'infanterie est *limité*, quelqu'effectif que nous donnions au bataillon, fort ou faible. La conséquence sera seulement que nous aurons un plus ou moins grand nombre de bataillons.

Ceci considéré, c'est avec la plus intime conviction que

nous répondons *négativement* à la question ci-dessus. *Le bataillon de 1000 hommes est trop peu maniable pour notre armée de milice et pour notre terrain.*

Le *maintien de la discipline* est déjà rendu difficile quand une troupe nombreuse est faiblement encadrée. Nécessairement la proportion des indisciplinés augmente quand la troupe placée sous la direction d'un officier devient plus nombreuse. Ces indisciplinés sont moins remarqués dans la masse, ils sont plus difficiles à découvrir et à surveiller, leur influence pernicieuse trouve également un champ plus étendu où s'exercer. Les soldats d'une armée de milice sont moins habitués à l'obéissance aveugle. Les officiers moins sûrs dans leurs observations ont moins d'autorité. L'homme qui se sait vu et surveillé ne cherchera pas à enfreindre la discipline ; celui qui a le sentiment d'être perdu dans le tas se laisse aller. A la vérité, il y a une compensation, — à part quelques exceptions peu louables, — dans le patriotisme suisse, dans l'esprit et les traditions militaires, et dans l'intérêt des citoyens pour les affaires de l'Etat, intérêt dont sont animés les peuples républicains. Néanmoins, de tous temps on a estimé chez nous que parmi les moyens matériels à mettre en usage pour le maintien de la discipline, il fallait arriver à un fort encadrement.

Cette nécessité se fait spécialement sentir dans la *direction inférieure* du combat.

Etant donné que chaque file ajoutée à une compagnie ou à une section étend le front de la ligne de tirailleurs, c'est un calcul élémentaire que pour des officiers et des sous-officiers à quantité et qualité égales il devient plus difficile de surveiller et conduire en *ordre dispersé* une compagnie de 230 fusils au lieu de 168 ; de même pour diriger leur tir et leurs mouvements, 58 hommes ne se tiennent pas aussi aisément en main que 42.

Les difficultés doublent en terrain couvert et coupé et sont plus sensibles encore dans une armée de milices dont l'instruction est superficielle. Ces inconvénients se font remarquer déjà dans les manœuvres. Si l'on prend en considération les influences dissolvantes du combat actuel, influences qui se feraient sentir en cas sérieux autrement puissantes que dans des manœuvres de paix, nos arguments contre les bataillons trop forts en ont plus de valeur.

La portée des canons et des fusils oblige dans l'attaque

à de longs parcours en ordre dispersé et qui cause des pertes importantes. C'est pourquoi l'influence personnelle des chefs subalternes sur la troupe doit être plus forte que jamais ; la troupe ne doit pas de *l'ordre dispersé* passer au moment décisif avant d'être arrivée à distance favorable de l'ennemi, et surtout le feu doit pouvoir être dirigé dans les moments même les plus difficiles.

Représentons-nous l'attaque par une grande unité, la division par exemple, ou le corps d'armée.

L'attaque feinte, — si nous voulons éviter le terme « démonstration », — appuyée par l'artillerie, maintiendra l'adversaire sur son front pendant que *l'attaque principale* sera poussée contre une des ailes de la position ennemie, si possible de manière à l'envelopper. Pour l'attaque principale on ne recherche pas aujourd'hui un *terrain découvert,* où la conduite de grandes masses rencontre moins d'obstacles ; on recherche au contraire le plus possible un terrain *abrité.* Cette tactique seule permet d'arriver à distance raisonnable du front ennemi avec des pertes supportables. Derrière une hauteur ou un bois, les bataillons déployés pour l'attaque peuvent avec plus de rapidité s'avancer sur un front plus large et en plusieurs échelons. L'artillerie de l'ennemi peut être paralysée par celle de l'attaque, mais à 1500 mètres le feu de ses tirailleurs devient efficace. Où des couverts se présentent, dans des enfoncements, derrière des fermes ou des bouquets de bois, des masses peuvent se pelotonner. En terrain découvert, sous l'action libre du feu de l'ennemi, il est à peine possible de faire avancer des groupes clairsemés. C'est alors que s'arrête le mouvement en avant. Des subdivisions, tout à coup ébranlées par le feu de l'ennemi et subissant de lourdes pertes, se jettent derrière un abri d'où elles ouvrent à trop grande distance leur feu et d'où elles ne se porteront peut-être plus en avant, à moins d'être enlevées par des lignes venant de l'arrière.

Les chefs s'efforcent partout de leur mieux, par l'exemple et par des encouragements, à entraîner les troupes. Ils obtiennent cela des troupes qui les environnent, mais des bouquets d'arbres, des amas de maisons, des accidents du sol enlèvent souvent des sections entières, des compagnies, à leur observation et à leur influence. Les officiers

doivent s'exposer davantage ; ils subissent, en conséquence, des pertes proportionnellement plus fortes. Ici et là, où les chefs sont tombés, des groupes entiers, des sections restent en arrière. Une partie relativement faible des bataillons de première ligne parviennent à distance décisive, et de même les lignes qui suivent, lesquelles doivent renforcer rapidement la première jusqu'à ce que soit acquise la supériorité du feu.

Cette *supériorité du feu* est obtenue par le nombre plus grand que chez l'ennemi de *fusils* utiles. Le nombre de fusils ainsi amenés en ligne dépend toutefois beaucoup du nombre des officiers en état d'user de leur influence sur la troupe. Si *cinq officiers*, desquels deux peut-être tombent en chemin, sont en situation d'amener à distance décisive les deux tiers d'une compagnie de 150 fusils, soit 100 fusils, cela ne signifie point que dans des circonstances identiques ces officiers amèneront en ligne les $^2/_3$ d'une compagnie de 240 fusils, soit 160. Leur influence personnelle ne se fera pas sentir à un plus grand nombre d'hommes et ils en entraîneront peut-être 20 ou 30 de plus seulement au lieu de 60. **Trop surcharger les cadres aboutit à une perte de force et non à un gain.** Monter les chefs de compagnie ne modifierait guère ces conditions, car ceux-ci, de même que les chefs de bataillon, doivent mettre pied à terre et cela avant d'être dans la portée du feu de tirailleurs.

Que les difficultés de surveillance et de direction s'accroissent en terrain accidenté, cela se comprend de soi. Les trois quarts de notre territoire sont de la haute montagne, et même notre haut plateau est en grande partie coupé et couvert. Des forêts, des villages, des fermes, des vergers et des vignes, des ravins boisés, des collines escarpées et des marais bourbeux compliquent partout la conduite liée de grandes masses.

Au point de vue *de la direction supérieure* des troupes également, nous voyons des avantages à avoir des unités tactiques plus petites que l'adversaire. Nos bataillons étant plus petits et plus fortement organisés, nous pouvons en avoir en plus grand nombre et dès lors augmenter les *combinaisons* dans l'emploi des masses. La quintessence de l'art est de tenir en échec avec de petites forces les forces plus grandes de l'adversaire là où l'on veut éviter la

décision, afin de pouvoir porter sur le point important des masses supérieures. C'est dans ce sens seulement qu'il faut prendre le mot si connu : *La victoire sera toujours avec le gros bataillon.*

Afin de saisir clairement le rapport fondamental entre les unités faibles et les fortes unités, il faut supposer deux adversaires de forces égales. Supposons donc un des adversaires disposant de trois bataillons de 1000 fusils, l'autre de quatre bataillons de 750 fusils. Tous deux sont forts de 3000 fusils.

Il peut fort bien arriver que le second, avec deux de ses bataillons, soutienne le combat contre deux bataillons plus forts de l'adversaire et leur tienne tête, tandis que les deux autres se jettent sur le troisième bataillon ennemi, le mettent hors de combat par un déploiement de forces supérieures et décident ainsi du combat en faveur des quatre bataillons faibles. Si, au contraire, l'affaire était menée contre l'adversaire avec trois bataillons d'égale force, il deviendrait plus difficile pour le chef de grouper au cours de l'engagement ses effectifs de manière à garder en réserve sur l'aile décisive des forces supérieures. Dans tous les cas ce serait impossible sans disloquer un des bataillons. En outre, il n'est pas tenu compte, dans notre exemple, de la circonstance que le parti ayant les quatre petits bataillons dispose de troupes mieux encadrées, partant des unités de valeur plus grande, toutes autres choses étant égales d'ailleurs.

L'importance de ces facteurs croit en raison du nombre des hommes dont se compose la troupe, parce que les frottements augmentent avec l'emploi de plus grandes masses. Si, par exemple, 3600 fusils sont en présence de part et d'autre dans des divisions de formations identiques, quatre divisions de 9000 fusils seront en avantage plus marqué contre trois de 12000, que dans notre exemple quatre bataillons de 750 fusils contre trois de 1000. Appliquons ce jeu des forces dans un terrain coupé et accidenté, l'avantage d'une *organisation élastique* se fera sentir bien plus vivement que sur un terrain découvert et plat.

Cet avantage se fera tout spécialement sentir en *haute montagne* où la défense des positions est très facile et où une poignée d'hommes peut souvent tenir tête à de grands corps de troupes pendant des heures entières, soit jusqu'à

ce que la position défendue ait été tournée. Les nombreux petits détachements que chaque corps de troupes doit charger de couvrir ses mouvements, découvrir ceux de l'ennemi et les entraver, n'exigent pas de grandes forces numériques. De petites unités sont plus faciles à mouvoir et à diriger. Là où en lieu et place de petites unités on est obligé d'en détacher de grandes afin de ne pas désorganiser une troupe, il y a *perte de forces.*

Plus nos unités de combat seront grandes et d'un maniement pénible, plus nous perdrons en moyens de combinaisons et en mobilité, sacrifiant ainsi des avantages capitaux qui, dans un terrain accidenté comme celui de notre pays, peuvent composer le désavantage du nombre.

Dans les conférences signalées plus haut, une série de motifs ont été invoqués en faveur du renforcement à 1000 hommes du bataillon. Nous allons examiner séparément ces motifs.

M. le colonel de la Rive nous fait le tableau d'une marche de deux corps d'armée en colonne de marche, l'un avec des bataillons forts, l'autre avec des bataillons faibles, tous deux disposant d'une artillerie proportionnée à l'effectif de l'infanterie. Il arrive à cette conclusion que dans le développement de sa marche en avant, le corps d'armée qui a les plus fortes unités aura continuellement la supériorité sur l'autre.

Nous ne saurions admettre ce calcul. Les faibles bataillons ont de *moindres longueurs de colonne;* par conséquent, dans un temps déterminé, un plus grand nombre de petits bataillons entreront en ligne avec au moins autant de fusils. En effet, les bataillons d'arrière ont moins de chemin à parcourir que les bataillons échelonnés du corps d'armée à fortes unités. Un intervalle de plus entre bataillons sur trois ou quatre de ceux-ci a d'autant moins d'importance que les bataillons plus forts exigent des distances plus considérables. Les petits bataillons plus maniables surmontent aussi plus rapidement les difficultés du sol que les grands. Si l'on considère l'artillerie proportionnellement plus forte du corps d'armée à grands effectifs, la durée de la marche croît pour les bataillons qui s'avancent derrière elle. Ainsi la supériorité ne se montrera qu'à la fin de la marche, lorsque le corps d'armée plus faible n'a plus rien à développer. Mais ici nous trouvons l'excédent

absolu du nombre qui n'a rien à voir avec la force des unités.

La base de cette argumentation ne peut d'ailleurs être considérée que d'une façon *très académique,* car un duel entre deux armées ainsi limité n'arrive jamais en temps de guerre.

On fait aussi valoir les avantages du fort bataillon pour le *service de sûreté en position.* Ce service en permettra la force de résistance nécessaire, dit-on, que si la compagnie est portée à 240 hommes.

Ici encore nous ne saurions admettre cet argument. D'une manière générale il n'y a pas de force normale prévue pour ce service de garde. Elle dépend des circonstances de l'ennemi, du sol, etc. Tantôt ce sera trop d'une section, tantôt pas assez d'une compagnie, quelque soit d'ailleurs l'effectif de ces unités. Nous croyons qu'une garde de 42 fusils rendra le même service qu'une garde de 50 à 58. Si l'ennemi ne veut que *tâter* notre ligne des avant-postes et si une de ses patrouilles attaque notre grand'garde, elle ne persistera pas dans son attaque, que ce soit trois, ou quatre douzaines de fusils qui lui répondent vigoureusement. Par contre, si l'ennemi veut de toute force entamer la ligne des avant-postes, il déploiera un bataillon. Dans cette alternative, peu importe de nouveau que la grand'garde soit forte de 40 ou 50 hommes; si elle n'est pas rapidement secourue, elle se repliera. D'autre part, ici encore ressortent les avantages d'une grande divisibilité et d'un fort encadrement.

Nous posons comme principe qu'aucune grand'garde ne doit être établie d'un effectif inférieur à celui que commande un officier. Si nous nous trouvons avec une force de plusieurs bataillons, nous avons alors à notre disposition un nombre de sections sensiblement plus grand. Nous pouvons ainsi plus facilement augmenter on diminuer, suivant les exigences, le nombre des postes. Au surplus, une brigade de 4000 fusils couvrira aux avant-postes le même secteur qu'une brigade de 5000 fusils ayant la même organisation. Si maintenant de deux corps d'armée de force égale l'un est réparti en quatre brigades de 5000 fusils, l'autre en cinq brigades de 4000, les brigades du premier feront le service d'avant-postes tous les quatre jours, celles du second tous les cinq jours seulement. Par conséquent, le second de ces corps d'armée ménagera mieux ses hommes.

On a prétendu que les faibles unités conduisaient à des illusions qui pouvaient devenir fatales si on ne se représente pas que pour combattre avec succès un corps d'armée étranger, trois divisions suisses sont nécessaires. Cet argument pouvait être invoqué quand nos huit divisions formaient huit unités stratégiques, mais la création des corps d'armée a modifié cela. On peut d'ailleurs répondre que nos commandants supérieurs et nos officiers d'état-major général connaissent la force normale des unités et corps de troupes ennemis et peuvent, pour autant que cela est possible, baser leurs calculs sur cette connaissance. En outre, la guerre ne se présente pas comme un duel de corps déterminés, à l'état normal. Tel corps d'armée a détaché une brigade, tel autre a été renforcé de deux ou trois brigades venant d'une autre fraction de l'armée; l'un a subi des pertes par des marches ou des combats, l'autre est au complet. Les dispositions de l'attaque contre une ligne de combat ne sont jamais prises en considération des unités de l'ennemi, pour le motif déjà qu'il est impossible à l'agresseur de les connaître. Bien plus, il est rare, si cela arrive jamais, que l'un des adversaires connaisse exactement la force de l'autre.

Dans ces conditions encore, tout milite en faveur des unités plus petites en nombre plus grand. Si nous disposons dans le corps d'armée de deux ou trois régiments de la réserve, nous obtenons, — sans disloquer l'organisation des deux divisions, — *le choix de nombreuses combinaisons.*

A l'un des corps nous pourrons joindre une division de réserve combinée entière, tandis qu'un autre corps d'armée ne comprendra peut-être que deux divisions d'élite. Ou bien nous pouvons détacher une division et la remplacer dans le corps d'armée par des formations de réserve ou d'autres corps de troupes disponibles, et ainsi de suite. *Mais si de but en blanc nous formons toutes nos forces militaires en quatre grandes masses égales, appelées corps d'armée, nous perdons de prime abord toutes facilités de combinaisons et permettons à l'ennemi de se rendre aisément un compte exact de nos forces sur tel point déterminé.*

Le cas pourra se présenter *d'une faible* division devant en entretenir deux *fortes,* de manière à ce que sur un autre

point nous soyons en mesure d'attaquer peut-être avec quatre divisions deux divisions ennemies. Si nous faisons de nos quatre corps d'armée, quatre unités stratégiques, immuables et invariables, mieux eut valu ne jamais les créer.

On a fait valoir encore à l'appui des bataillons de 1000 hommes que la *perte en traînards* pendant les premières marches et les bivouacs réduisait rapidement la troupe, de telle façon que les bataillons arriveraient au combat avec des effectifs bien inférieurs à l'effectif normal, ce qui de la manière la plus naturelle les rendrait plus maniables.

C'est sans doute aussi à l'aide de considérations semblables que l'on se console dans les armées où l'on doit s'accommoder du bataillon de 1000 hommes comme d'un mal nécessaire. Ces considérations ne concordent pas cependant avec les faits historiques. (Rapports sanitaires sur les armées allemandes. II., p. 233.)

En 1870, l'infanterie allemande, pendant les quinze premiers jours, c'est-à-dire jusqu'au moment des marches stratégiques, n'eut que le 3,6 % de pertes ensuite de maladies. A la bataille de Wœrth, des bataillons prussiens, qui n'avaient pas essuyé de pertes à Wissembourg, arrivèrent au feu, après cinq jours de marches et de bivouacs, avec 910 à 930 fusils en moyenne. (Kunz. Bataille de Wœrth.)

Les Français purent transporter leurs troupes en chemin de fer jusqu'à proximité du champ de bataille. Les marches ne leur firent, par conséquent, éprouver aucune perte. Il en fut de même à Spicheren.

Nous ne pensons pas que notre milice souffrirait d'un plus grand déchet en fait de traînards. Dans les armées permanentes, les réservistes non entraînés sont poussés par la troupe active entraînée. Nous marcherons un peu plus lentement, mais nos hommes s'habitueront à la marche là où ils ne pourront être transportés en chemin de fer pour gagner le premier champ de bataille.

Dans les premiers combats décisifs de l'an 1870, les pertes de l'a mée allemande en *officiers* furent proportionnellement double de celles en soldats, et cette proportion augmenta dans chaque combat nouveau, renversant ainsi l'argument qui veut que la proportion des cadres s'améliore au cours de la campagne. Pendant tout le mois d'août

les marches forcées depuis les Vosges jusqu'à Sedan causèrent à l'infanterie allemande une perte, pour cause de maladie, du 8,6 % du chiffre moyen des troupes, tandis que dans les combats les pertes en officiers, proportionnellement doubles de celles des hommes, atteignait le 12 %. Ainsi, non seulement un fort encadrement des troupes n'aboutit pas, dans le cours d'une campagne, à une disproportion dans le sens d'effectifs trop réduits en hommes, mais la disproportion d'un cadre d'officiers trop faible s'accentue continuellement.

On a prétendu que dans la guerre de 1870/71 les Français *auraient été démoralisés par l'infériorité de leurs unités*. Une troupe dans laquelle chaque homme se sent faisant partie d'une grande unité, aurait plus d'assurance.

Ceci est de nouveau en absolue contradiction avec les faits historiques. La contre-attaque du 3e régiment de zouaves à Spachbach, lequel, avec 1300 hommes environ, culbuta de front 2200 Prussiens, et d'autres exemples à Wœrth et à Gravelotte prouvent tout autre chose qu'une démoralisation chez ces bataillons faibles du second empire. Les zouaves étaient sans doute trop peu au courant pour savoir que les onze compagnies prussiennes qu'ils avaient devant eux étaient de 200 fusils. En revanche, la tenue des bataillons de marche de Gambetta, forts en moyenne d'au moins 1000 hommes, fut moins héroïque contre les bataillons allemands réduits à 500 fusils et moins.

Dans ses « Combats sur le pont de Rosereuilles » (18 août 1870), le capitaine Honig décrit une panique dont furent prises des compagnies de plusieurs régiments ensuite de pertes importantes subitement éprouvées. A ce moment, 12 officiers parvinrent à rassembler 88 hommes dans une carrière de gravier et à les y maintenir. Grâce au feu bien dirigé de cette poignée de braves, des prodiges furent accomplis au cours de cette bataille. Quant aux autres, ils s'enfuirent et on ne les revit pas de la journée.

Le moral d'une troupe dépend d'autres motifs que du sentiment qu'ont les hommes d'appartenir à une forte unité.

Après tous ces développements, une question se pose : Pourquoi les Etats voisins ont-ils, malgré tout, des bataillons très forts et comment s'expriment dans ces Etats les critiques et les autorités militaires au sujet de tels bataillons?

Le bataillon français compte aujourd'hui 1004 fusils, le bataillon allemand 976, tandis que l'autrichien n'en a que 856 et l'italien 778 (d'après certains auteurs 856 aussi). Or, le nombreux effectif de ces bataillons est considéré dans ces armées *non comme un avantage, mais comme un mal inévitable.*

Pour nos voisins, la difficulté repose en ce qu'ils ne peuvent avoir de plus fort encadrement des unités, les officiers et les sous-officiers étant des militaires de profession. L'Etat doit les entretenir d'une manière continue et convenablement suivant leur qualité, et fournir une pension à ceux d'entre eux qui deviennent impropres au service. La formation des cadres est aussi limitée; le nombre des hommes qui font leur profession de la carrière militaire sera toujours restreint. Le nombre des cadres dans ces pays est donc une question d'économie nationale de premier ordre.

Partout chez nos voisins on a en regard des cadres existants un nombre disproportionné d'hommes qui, ayant fait leurs trois années de service et étant dans la réserve, forment encore des troupes de ligne. On en aurait assez pour composer, sur pied de guerre, des bataillons de 15 à 1800 hommes. Toutefois, en Allemagne et en France, on a admis comme maximum le bataillon de 1000 hommes; cela dans des pays qui ne sont point montagneux et dans lesquels des soldats qui ont servi deux et trois ans sont encadrés de cadres permanents.

Se basant sur les expériences de la guerre franco-allemande, un mouvement d'opinion se manifeste en Allemagne et en France contre les gros bataillons. Des écrivains et critiques militaires distingués *des deux armées* sont unanimes sur ce point, qu'au commencement de la campagne l'armée française, avec ses unités plus petites, mais bien encadrées, avait un avantage sur l'armée allemande. Les attaques des régiments d'infanterie français à Wœrth et à Gravelotte se faisaient avec *plus d'unité* et *plus d'ordre* que celles des allemands. Les colonnes de compagnie de ceux-ci étaient trop laissées à elles-mêmes, et dès lors manquaient d'unité dans la direction de leurs attaques; si elles avaient perdu beaucoup d'officiers, elles se désorganisaient sous le coup d'une attaque énergique, Le peu d'officiers restant n'étaient plus capables de se faire écouter dans cette masse désordonnée, et c'est ainsi que les derrières des troupes

combattantes fourmillaient de milliers de soldats qu'il était impossible de réorganiser et de ramener à l'ennemi. Toutefois, les nombreux revers partiels des Allemands dans les premières batailles furent compensés par la supériorité numérique générale et par la direction supérieure réfléchie.

Or, ces revers, qui dans des conditions de supériorité numérique moins favorables auraient pu aboutir à de grandes catastrophes, sont **unanimement** attribués *à une troupe trop forte en comparaison des cadres*. Ainsi Bogulowsky qualifie de *lourd* et de *péniblement maniable* le bataillon de 1000 hommes; il réclame avec instance le renforcement des cadres. De même Kunz, dans sa « Bataille de Wœrth », déclare que l'effectif des compagnies en soldats était trop fort par rapport aux cadres. Cette même opinion est encore soutenue dans une œuvre française de caractère officiel : « La bataille de Frœschwiller ».

Le ministre de la guerre, comte Roon, l'organisateur de l'armée allemande, sous l'impression immédiate des batailles de Metz (14 au 18 août), écrivait, le 22 août, à un parent : « Quelques régiments ont été dégarnis de leurs officiers d'une façon vraiment tragique... » — « Au surplus, nous avons trop peu d'officiers sur pied de paix. Tandis que les Français en ont de sept à huit par compagnie de 120 à 150 hommes, nous n'en avons sur pied de guerre que cinq pour 250 hommes, dont quatre seulement sur pied de paix. Cela provient de la lésinerie parlementaire. On oublie que *moins il y a d'officiers dans un corps de troupes, moins il s'y trouve d'âme*. Le fait que je t'écris à ce sujet te prouve que cette question me préoccupe le plus. »

Pendant les premières années après la guerre, les Français ont conservé leurs bataillons à six faibles compagnies. Maintenant qu'ils ont depuis longtemps formé leurs bataillons à quatre fortes compagnies, ils reconnaissent qu'ils ont imité le vainqueur précisément en quoi, pendant la guerre, il leur était inférieur; il est vrai que l'excédent de soldats instruits les engageaient à prendre cette mesure. Aujourd'hui, ils citent dans leur ouvrage officieux, « La bataille de Frœschwiller », une lettre de Napoléon à son frère le roi Joseph, datée du 7 février 1814 :

« J'ai ici de très petits bataillons qui me rendent tous les jours ce que me rendraient des bataillons plus nom-

breux. C'est bien assez en général que 140 hommes par compagnie; si ce sont des conscrits, c'est deux fois trop fort. »

Plus tard, dans le projet d'organisation de l'armée qu'il dicta à Ste-Hélène et qu'il faut regarder comme son testament militaire, il proposa *des compagnies de 158 hommes.* A cette époque, les masses principales combattaient en colonnes serrées, aujourd'hui en groupes de tirailleurs.

Forts des expériences faites à la guerre par les armées des nations voisines et des jugements irréfutables des plus grands organisateurs militaires de notre siècle; tenant compte, en outre, de la configuration de notre sol et de l'insuffisance de l'instruction de notre armée de milices, nous ne voyons que des désavantages et aucun avantage dans le renforcement de nos unités de combat si l'on n'augmente pas en même temps les cadres pour la conduite des troupes.

Un tel renforcement du bataillon ne pourrait être considéré que comme un expédient là où un excédent de troupes aguerries devraient être intercalées dans des cadres existants qui, faute de moyens, ne pourraient être eux-mêmes renforcés.

Dans une armée de milices on ne saurait aller aussi loin dans ce sens que dans une armée disposant de soldats qui ont servi trois ans et qui sont entourés d'un cadre permanent.

La journée du 31 octobre 1870 à Paris.

Cette triste journée, que le récent livre de M. Duquet, dont nous parlions dans notre dernier numéro[1], appelle une tragi-comédie, a joué un si grand rôle dans la seconde période de la guerre de 1870 et se trouve si bien éclairée et résumée par le chapitre : *Le trente-un octobre*, de l'éminent et consciencieux historien, que nous ne résistons pas au désir d'en reproduire les extraits ci-après :

« C'est une pièce à tiroirs », a-t-on dit, à propos du Trente-et-un-Octobre. C'est vrai, mais une pièce dont l'influence a été déplorable, qui a permis aux incapables du Quatre-Septembre de continuer leur absurde système de défense, qui a, surtout, eu le mortel résultat de

[1] Paris. La Malmaison. Le Bourget et le 31 octobre. 21 octobre-1er novembre par M. Alfred Duquet. Paris. Bibliothèque Charpentier. 1893. 1 vol. avec deux cartes, un plan et un fac-similé. Prix 3 fr. 50.